



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE  
PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF 1/2018 – CT/CA-032/2018FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-051/2013FR),

considérant ce qui suit:

- (1) toute modification au budget donne lieu à l'établissement d'un budget rectificatif dont l'adoption est régie par la même procédure que celle applicable au budget initial du Centre de traduction;
- (2) le conseil d'administration est tenu d'adopter les budgets rectificatifs sur la base de projets élaborés par le directeur,

DÉCIDE:

**Article premier**

Le budget rectificatif 1/2018 est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 26 septembre 2018.

Pour le conseil d'administration

Rytis Martikonis

Président

Annexe: budget rectificatif 1/2018



# BUDGET RECTIFICATIF 1/2018

CT/CA-032/2018FR

## *SOMMAIRE*

### I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

B. RECETTES

C. DÉPENSES

### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – DÉTAILS

### ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

## I. INTRODUCTION

### A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article 34 de son règlement financier du 2 janvier 2014, le Centre de traduction a établi le présent budget rectificatif 1/2018. Celui-ci a pour objectif d'inclure les prévisions actualisées reçues de la part des clients ainsi que le résultat du réexamen par le Centre de l'ensemble des postes de dépenses et de l'excédent budgétaire de l'exercice précédent.

Les virements effectués à ce jour en 2018 ont été inscrits au budget afin de présenter une affectation des ressources actualisée. Les virements sont inclus dans la colonne «Budget rectificatif 1/2018» de la section III «État des recettes et des dépenses – détails».

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

### B. RECETTES

À la suite des prévisions actualisées reçues des clients pour 2018, les modifications suivantes ont été apportées à l'état des recettes.

- Il résulte des prévisions actualisées des clients, qui sont incluses telles que reçues, une augmentation de 684 800 EUR au titre 1 («Versements des agences, offices, institutions et organes»). Il est concevable que certains clients n'aient pas tenu compte, dans leurs prévisions actualisées, de l'impact des économies potentielles résultant de la structure tarifaire applicable à la traduction de documents, qui prévoit des réductions pour les clients en fonction de la réutilisation du contenu des mémoires de traduction du Centre. Comme toujours, il existe des fluctuations considérables dans les prévisions de certains clients.
- L'EU IPO («Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle»), le principal client du Centre, a maintenu ses prévisions à 15,3 millions d'EUR pour les marques de l'Union européenne (poste 1006) et à 7,6 millions d'EUR pour tous les autres services de traduction fournis (poste 1005).
- Un certain nombre de clients ont diminué leurs prévisions, ce qui s'est traduit par une réduction totale de 1,3 million d'EUR des recettes prévues. Les six clients suivants ont diminué leurs prévisions de plus de 100 000 EUR chacun: l'EACEA («Agence exécutive "Éducation, audiovisuel et culture"»), l'AECP («Agence européenne de contrôle des pêches»), le CRU («Conseil de résolution unique»), la Commission européenne (DG EMPL), le Conseil de l'Union européenne et la BCE («Banque centrale européenne»).
- Un certain nombre de clients ont augmenté leurs prévisions, ce qui s'est traduit par une augmentation totale de 2 millions d'EUR des recettes prévues. Les quatre clients suivants ont augmenté leurs prévisions de plus de 100 000 EUR chacun: l'EMA («Agence européenne des médicaments»), la Chafea («Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation»), l'ECHA («Agence européenne des produits chimiques»), l'EIGE («Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes») et l'ESMA («Autorité européenne des marchés financiers»).
- La prévision concernant le titre 3 («Coopération interinstitutionnelle») a diminué de 44 000 EUR en raison d'une réduction des recettes pour la gestion de la base de données terminologique interinstitutionnelle de l'UE, IATE (InterActive Terminology for Europe).
- La prévision concernant les autres recettes, inscrite au titre 4, a diminué de 119 200 EUR, ce qui est dû à une diminution du montant prévu concernant les intérêts bancaires (poste 4000) et les remboursements divers (poste 4010), à la suite de la refacturation des frais exposés pour les

espaces de bureaux mis à la disposition de la Chafea («Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation») et pour l'hébergement d'un centre de données pour l'AFE («Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer»).

- La somme correspondant au résultat de l'exécution budgétaire à reporter de 2017, soit 2,1 millions d'EUR, a été inscrite en tant que recettes pour 2018 au poste 5000, «Excédent reporté de l'exercice précédent».
- En raison de l'augmentation des recettes provenant des clients, de la diminution des dépenses (principalement en matière de personnel et de coûts informatiques) et de l'introduction de l'excédent budgétaire de l'exercice précédent, le budget rectificatif 1/2018 affiche une réduction de 3,9 millions d'EUR dans l'utilisation de la «Réserve pour la stabilité des prix» (poste 5015). Cela signifie qu'il est prévu que 254 626 EUR de la «Réserve pour la stabilité des prix» seront utilisés pour équilibrer le budget rectificatif 1/2018, contre 4,2 millions d'EUR, comme prévu dans le budget initial pour 2018. En outre, l'utilisation de la «Réserve pour investissements exceptionnels» a été réduite de 60 000 EUR, conformément aux prévisions de dépenses liées au programme eCdt au chapitre 32.

Les recettes totales prévues pour 2018 s'élèvent à 47,2 millions d'EUR, répartis comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	43 127 200
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	734 000
4. Autres recettes	610 350
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	2 670 550
6. Remboursements	p.m.

Le tableau ci-dessous montre les prévisions de recettes pour la fourniture de services linguistiques en 2018.

	Budget rectificatif 1/2018*	Budget initial 2018*	Comparaison
Nombre total de pages prévues relatives aux marques de l'UE	441 350	441 350	0,00 %
Nombre total de pages de documents prévues	326 768	322 973	1,18 %
Nombre total de listes de termes prévues*	172 415	184 070	-6,33 %
Recettes totales prévues, provenant des agences et organes, pour la fourniture de services linguistiques	43 127 200	42 442 400	1,61 %

\* Le tableau montre les prévisions fournies par les clients, qui peuvent ou non avoir tenu compte de l'impact des économies potentielles résultant de la structure tarifaire applicable à la traduction de documents, qui prévoit des réductions pour les clients en fonction de la réutilisation du contenu des mémoires de traduction du Centre.

## C. DÉPENSES

Conjointement avec les prévisions actualisées reçues des clients, le Centre a réexaminé ses dépenses afin de préparer le budget rectificatif 1/2018. Le résultat montre une diminution de -2,7 % aux titres 1 à 3, avec des diminutions de -3,2 % au titre 1 («Personnel»), de -5,1 % au titre 2 («Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement») et de -0,9 % au titre 3 («Dépenses opérationnelles»). Les modifications suivantes ont été apportées à l'état des dépenses.

- Une réduction du budget au titre 1 («Personnel») de 843 700 EUR: La principale réduction concerne le budget pour le chapitre 11 («Personnel en activité») qui a été diminué de 824 700 EUR. Les changements sont principalement dus à une indexation des barèmes des salaires inférieure à celle prévue au départ dans le budget initial 2018 (sur la base d'une indexation de 1,5 % en 2017) ainsi qu'au nombre d'agents en activité. Au total, le budget relatif au personnel en activité (article 110) a diminué de -3,0 %.
- Une réduction au poste 1115 («Personnel contractuel») de 147 300 EUR (soit -10,1 %) a été appliquée en raison du nombre inférieur de membres du personnel contractuel équivalents temps plein en place.
- Une réduction au poste 1175 («Intérimaires») de 45 400 EUR (soit -16,8 %) a été appliquée en raison du nombre inférieur de membres du personnel intérimaire en place.
- Une réduction budgétaire au chapitre 20 («Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires») de 58 800 EUR (soit -1,9 %) a été appliquée en raison d'indexations plus faibles pour les frais et les loyers à la suite de la signature du contrat, en 2017, avec le propriétaire de l'immeuble.
- Une réduction budgétaire au chapitre 21 («Informatique») de 270 500 EUR (soit -8,3 %) a été appliquée en raison de la redéfinition des priorités liées aux projets et des difficultés à remplacer les consultants en informatique sur un marché hautement concurrentiel.
- Une réduction aux chapitres 22 à 26 de 45 100 EUR (soit -9,3 %) a été appliquée en raison de modifications dans un certain nombre de postes budgétaires. Le budget relatif à la téléphonie (poste 2410) a été réduit de 26 600 EUR et le budget affecté aux services d'interprétation pour les réunions du conseil d'administration (poste 2650) a été réduit de 60 000 EUR. Le budget pour les «Consultations, études et enquêtes de caractère limité» (poste 2700) a été augmenté de 40 000 EUR afin de couvrir des procédures négociées particulières, telles qu'exposées dans le plan de passation de marchés 2018 modifié.
- Une diminution du poste 3000 («Prestations de traduction externe») de 70 000 EUR (soit -0,5 %) a été appliquée en raison des ajustements des prévisions des clients et des ajustements de l'impact des économies potentielles résultant de l'externalisation des services de traduction de documents à des prestataires externes.
- Les virements entre les postes budgétaires au cours de l'exercice sont inclus dans le budget rectificatif 1/2018 comme suit:

### EXERCICE 2018: VIREMENTS APRÈS APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2018

Opération de crédit	Date	Du poste	Au poste	EUR
1763/1764	27/04/2018	1100 «Traitements de base»	2330 «Frais juridiques»	15 000
1765/1766	06/07/2018	1100 «Traitements de base»	2395 «Autres services fournis par des institutions et des agences»	500

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Nouveau montant 2018	Budget rectificatif 1/2018	Budget 2018
	<b>RECETTES</b>			
1	VERSEMENTS DES AGENCES ET ORGANES	43 127 200	684 800	42 442 400
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	734 000	-44 000	778 000
4	AUTRES RECETTES	610 350	-119 200	729 550
5	VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	2 670 550	-1 856 300	4 526 850
	Excédent reporté de l'exercice précédent	2 115 924	2 115 924	p.m.
	Réserve pour la stabilité des prix	254 626	-3 912 224	4 166 850
	Réserve pour investissements exceptionnels	300 000	-60 000	360 000
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.
	<b>TOTAL</b>	47 142 100	-1 334 700	48 476 800
	<b>DÉPENSES</b>			
1	PERSONNEL	25 908 100	-843 700	26 751 800
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 710 900	-361 000	7 071 900
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	14 523 100	-130 000	14 653 100
10	RÉSERVES	p.m.	0	p.m.
	<b>TOTAL</b>	47 142 100	-1 334 700	48 476 800

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant	Budget rectificatif 1/2018	Budget 2018	Commentaires
<b>RECETTES</b>					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	181 300	0	181 300	2 062 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	62 500	0	62 500	847 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	365 900	0	365 900	3 610 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 355 000	218 000	3 137 000	Documents: 36 576 pages; listes de termes: 1 322 termes
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	703 100	3 100	700 000	8 530 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	7 592 200	0	7 592 200	Documents: 72 954 pages; listes de termes: 151 542 termes; dessins ou modèles communautaires: 12 000 termes; contrôle rédactionnel: 17 680 pages
1006	Marques de l'EUIPO	15 309 700	0	15 309 700	441 350 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	100 000	0	100 000	1 220 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	43 300	0	43 300	528 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	302 300	0	302 300	3 686 pages
<b>100</b>	<b>Article 100</b>	<b>28 015 300</b>	<b>221 100</b>	<b>27 794 200</b>	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	86 100	25 800	60 300	Documents: 1 037 pages; listes de termes: 23 termes
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 008 900	0	1 008 900	11 705 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	0	p.m.	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	247 400	0	247 400	2 821 pages

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

1016	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	p.m.	0	p.m.	
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	124 700	0	124 700	1 521 pages
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	176 000	0	176 000	2 147 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	900 000	0	900 000	10 976 pages
<b>101</b>	<b>Article 101</b>	<b>2 543 100</b>	<b>25 800</b>	<b>2 517 300</b>	
1020	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	12 000	-68 000	80 000	147 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	240 900	-65 100	306 000	2 799 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	315 600	0	315 600	4 277 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	598 200	-228 000	826 200	7 281 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	13 600	0	13 600	166 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	53 200	0	53 200	629 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	1 120 900	855 800	265 100	12 204 pages
1027	Agence du GNSS européen (GSA)	11 300	0	11 300	138 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	1 600	-8 400	10 000	20 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 473 000	168 400	1 304 600	18 162 pages
<b>102</b>	<b>Article 102</b>	<b>3 840 300</b>	<b>654 700</b>	<b>3 185 600</b>	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)	200 000	-207 200	407 200	2 592 pages



### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

1031	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	46 600	0	46 600	568 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	0	p.m.	
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	26 000	0	26 000	317 pages
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	110 200	0	110 200	Documents: 1 399 pages; listes de termes: 440 termes
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	57 400	0	57 400	700 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	22 500	-14 900	37 400	456 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky 2	p.m.	0	p.m.	
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	249 700	109 500	140 200	1 355 pages
1039	Entreprise commune SESAR	43 700	0	43 700	533 pages
<b>103</b>	<b>Article 103</b>	<b>756 100</b>	<b>-112 600</b>	<b>868 700</b>	
1040	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) (avant 2017)	—	—	—	
1041	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	—	—	—	
1042	Entreprise commune «Initiative en matière de médicaments innovants 2» (EC IMI 2)	26 000	0	26 000	317 pages
1043	Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène 2(EC PCH 2)	9 200	0	9 200	112 pages
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	—	—	—	
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	1 837 000	0	1 837 000	22 032 pages
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	164 400	-19 900	184 300	2 167 pages

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	805 000	525 000	280 000	9 295 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	805 000	38 700	766 300	10 781 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	122 100	-15 300	137 400	1 489 pages
<b>104</b>	<b>Article 104</b>	<b>3 768 700</b>	<b>528 500</b>	<b>3 240 200</b>	
1050	Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	120 000	0	120 000	1 445 pages
1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	836 800	12 300	824 500	Documents: 10 741 pages; listes de termes: 88 termes
1052	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	5 900	0	5 900	72 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	0	p.m.	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	900 000	-100 000	1 000 000	10 976 pages
1055	Écoles européennes	3 900	3 900	p.m.	48 pages
1056	Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	p.m.	0	p.m.	
1057	Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R)	p.m.	0	p.m.	
<b>105</b>	<b>Article 105</b>	<b>1 866 600</b>	<b>-83 800</b>	<b>1 950 400</b>	
1099	Recettes provenant de nouveaux clients	p.m.	0	p.m.	
<b>109</b>	<b>Article 109</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	
<b>10</b>	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES</b>	<b>40 790 100</b>	<b>1 233 700</b>	<b>39 556 400</b>	

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

1100	Commission européenne	1 085 000	-213 200	1 298 200	Documents: 12 480 pages; listes de termes: 7 000 termes. Les clients concernés sont la DG EMPL et la DG JUST.
1101	Parlement européen	p.m.	0	p.m.	
1102	Conseil de l'Union européenne	168 400	-108 400	276 800	2 047 pages
1103	Cour des comptes européenne	11 300	0	11 300	110 pages
1104	Comité européen des régions	p.m.	0	p.m.	
1105	Comité économique et social européen	p.m.	0	p.m.	
1106	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	0	p.m.	
1107	Banque centrale européenne	122 600	-227 300	349 900	1 369 pages
1108	Médiateur européen	108 300	0	108 300	1 468 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	841 500	0	841 500	10 262 pages
<b>110</b>	<b>Article 110</b>	<b>2 337 100</b>	<b>-548 900</b>	<b>2 886 000</b>	
<b>11</b>	<b>VERSEMENTS DES INSTITUTIONS</b>	<b>2 337 100</b>	<b>-548 900</b>	<b>2 886 000</b>	Ce chapitre présente les recettes de prestations linguistiques fournies aux institutions européennes. Jusqu'en 2016, ces recettes étaient inscrites au titre 3 «Coopération interinstitutionnelle» et au poste 1040 «Contrôleur européen de la protection des données».
<b>1</b>	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES</b>	<b>43 127 200</b>	<b>684 800</b>	<b>42 442 400</b>	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2000	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	
<b>200</b>	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
<b>20</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	
<b>2</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

3000	Commission européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Commission européenne sont inscrites au poste 1100.
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	0	p.m.	
3002	Gestion des projets interinstitutionnels	734 000	-44 000	778 000	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.
3003	Parlement européen (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Parlement européen sont inscrites au poste 1101.
3004	Conseil de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Conseil sont inscrites au poste 1102.
3005	Cour des comptes européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour des comptes sont inscrites au poste 1103.
3006	Comité des régions de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité des régions sont inscrites au poste 1104.
3007	Comité économique et social européen (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité économique et social sont inscrites au poste 1105.
3008	Cour de justice de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour de Justice sont inscrites au poste 1106.
<b>300</b>	<b>Coopération interinstitutionnelle</b>	<b>734 000</b>	<b>-44 000</b>	<b>778 000</b>	
3010	Banque centrale européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Banque centrale européenne sont inscrites au poste 1107.
3011	Médiateur européen (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Médiateur sont inscrites au poste 1108.
<b>301</b>	<b>Article 301</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>30</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>734 000</b>	<b>-44 000</b>	<b>778 000</b>	
<b>3</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>734 000</b>	<b>-44 000</b>	<b>778 000</b>	

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

4000	Intérêts bancaires	10 000	-45 000	55 000	
<b>400</b>	Intérêts bancaires	10 000	-45 000	55 000	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	357 100	-74 200	431 300	
<b>401</b>	Remboursements divers	357 100	-74 200	431 300	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de bureaux et de stationnement et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	243 250	0	243 250	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
<b>402</b>	Autres contributions	243 250	0	243 250	
<b>40</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>610 350</b>	<b>-119 200</b>	<b>729 550</b>	
<b>4</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>610 350</b>	<b>-119 200</b>	<b>729 550</b>	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	2 115 924	2 115 924	p.m.	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 20, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
<b>500</b>	Excédent reporté de l'exercice précédent	2 115 924	2 115 924	p.m.	
5010	Virement de la «Réserve pour les investissements exceptionnels»	300 000	-60 000	360 000	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdt».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	254 626	-3 912 224	4 166 850	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
<b>501</b>	Virements à partir de réserves des exercices précédents	554 626	-3 972 224	4 526 850	
<b>50</b>	<b>EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b>	<b>2 670 550</b>	<b>-1 856 300</b>	<b>4 526 850</b>	
<b>5</b>	<b>EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b>	<b>2 670 550</b>	<b>-1 856 300</b>	<b>4 526 850</b>	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

<b>600</b>	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
<b>60</b>	<b>REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS</b>	p.m.	0	p.m.	
<b>6</b>	<b>REMBOURSEMENTS</b>	p.m.	0	p.m.	
	<b>Total des recettes</b>		<b>47 142 100</b>	<b>-1 334 700</b>	<b>48 476 800</b>
	<b>DÉPENSES</b>				
1100	Traitements de base	15 393 600	-419 900	15 813 500	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 379 300	-101 100	1 480 400	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 481 700	-77 600	2 559 300	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	18 400	-3 000	21 400	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 <sup>er</sup> mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
<b>110</b>	<b>Personnel en activité</b>	<b>19 273 000</b>	<b>-601 600</b>	<b>19 874 600</b>	
1113	Stagiaires	35 400	-500	35 900	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Personnel contractuel	1 309 300	-147 300	1 456 600	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
<b>111</b>	<b>Agents contractuels et stagiaires</b>	<b>1 344 700</b>	<b>-147 800</b>	<b>1 492 500</b>	Cet article s'intitulait précédemment «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	172 900	200	172 700	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
<b>112</b>	<b>Perfectionnement professionnel du personnel</b>	<b>172 900</b>	<b>200</b>	<b>172 700</b>	

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

1130	Couverture des risques maladie	524 400	300	524 100	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	74 500	-44 200	118 700	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	140 500	14 900	125 600	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 <i>bis</i> . Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	0	p.m.	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 269 900	-2 600	3 272 500	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime des pensions communautaires.
<b>113</b>	<b>Cotisations patronales à la sécurité sociale</b>	<b>4 009 300</b>	<b>-31 600</b>	<b>4 040 900</b>	
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 000	0	1 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: - l'allocation de naissance: crédits pour enfants d'agents dont le pays d'origine ne prévoit aucune allocation de ce type; - en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	239 200	6 500	232 700	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage des fonctionnaires ou agents temporaires, de leur conjoint et des personnes à leur charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction des fonctionnaires et agents temporaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.
<b>114</b>	<b>Allocations et indemnités diverses</b>	<b>240 200</b>	<b>6 500</b>	<b>233 700</b>	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et les agents temporaires de la catégorie AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
<b>115</b>	<b>Heures supplémentaires</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	0	p.m.	Rétribution des interprètes free-lance engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes externes n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	225 100	-45 400	270 500	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
<b>117</b>	<b>Prestations d'appoint</b>	<b>225 100</b>	<b>-45 400</b>	<b>270 500</b>	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	32 000	-13 500	45 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	8 600	100	8 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	61 000	-1 100	62 100	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	26 600	0	26 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	88 300	9 500	78 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
<b>118</b>	<b>Frais divers de recrutement et de mutation du personnel</b>	<b>216 500</b>	<b>-5 000</b>	<b>221 500</b>	
1190	Coefficients correcteurs	1 500	0	1 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
<b>119</b>	<b>Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations</b>	<b>1 500</b>	<b>0</b>	<b>1 500</b>	



III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

<b>11</b>	<b>PERSONNEL EN ACTIVITÉ</b>	<b>25 483 200</b>	<b>-824 700</b>	<b>26 307 900</b>	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	53 100	-17 200	70 300	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission, ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
<b>130</b>	<b>Missions et déplacements</b>	<b>53 100</b>	<b>-17 200</b>	<b>70 300</b>	
1310	Frais de mission liés aux formations	25 600	-5 000	30 600	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
<b>131</b>	<b>Missions et déplacements liés aux formations</b>	<b>25 600</b>	<b>-5 000</b>	<b>30 600</b>	
<b>13</b>	<b>MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>78 700</b>	<b>-22 200</b>	<b>100 900</b>	
1400	Restaurants et cantines	4 200	0	4 200	
<b>140</b>	<b>Infrastructure à caractère socio-médical</b>	<b>4 200</b>	<b>0</b>	<b>4 200</b>	
1410	Service médical	52 500	0	52 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
<b>141</b>	<b>Service médical</b>	<b>52 500</b>	<b>0</b>	<b>52 500</b>	
1420	Autres dépenses	194 600	2 200	192 400	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	15 000	1 000	14 000	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres aides et subventions en faveur du personnel, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
<b>142</b>	<b>Autres dépenses</b>	<b>209 600</b>	<b>3 200</b>	<b>206 400</b>	
<b>14</b>	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL</b>	<b>266 300</b>	<b>3 200</b>	<b>263 100</b>	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

152	Mobilité	p.m.	0	p.m.	
15	<b>MOBILITÉ</b>	p.m.	0	p.m.	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	0	p.m.	
1620	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
1630	Centre de la petite enfance	75 900	0	75 900	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision du Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	75 900	0	75 900	
1640	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	0	1 500	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents handicapés en activité, à leurs conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	0	1 500	
16	<b>SERVICES SOCIAUX</b>	77 400	0	77 400	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	0	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réception et représentation	2 500	0	2 500	
17	<b>RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION</b>	2 500	0	2 500	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	0	p.m.	
19	<b>PENSIONS</b>	p.m.	0	p.m.	

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

1	PERSONNEL	25 908 100	-843 700	26 751 800	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 331 200	-12 300	2 343 500	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
<b>200</b>	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 331 200	-12 300	2 343 500	
2010	Assurance	10 900	-500	11 400	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
<b>201</b>	Assurance	10 900	-500	11 400	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	202 900	-26 100	229 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
<b>202</b>	Eau, gaz, électricité et chauffage	202 900	-26 100	229 000	
2030	Nettoyage et entretien	232 900	-21 200	254 100	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et installations de climatisation, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
<b>203</b>	Nettoyage et entretien	232 900	-21 200	254 100	
2040	Aménagement des locaux	16 000	0	16 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
<b>204</b>	Aménagement des locaux	16 000	0	16 000	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	209 300	1 300	208 000	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
<b>205</b>	Sécurité et surveillance des immeubles	209 300	1 300	208 000	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
<b>206</b>	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises dans le domaine des biens immobiliers.
<b>208</b>	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

2090	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les dépenses administratives autres que celles liées à la consommation (eau, gaz et électricité), à l'entretien, aux taxes communales et aux frais accessoires.
<b>209</b>	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
<b>20</b>	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>3 003 200</b>	<b>-58 800</b>	<b>3 062 000</b>	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 600 000	-200 500	1 800 500	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les photocopieuses et les imprimantes sont également inscrits à ce poste.
<b>210</b>	Informatique	1 600 000	-200 500	1 800 500	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 400 000	-70 000	1 470 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
<b>212</b>	Services informatiques	1 400 000	-70 000	1 470 000	
<b>21</b>	<b>INFORMATIQUE</b>	<b>3 000 000</b>	<b>-270 500</b>	<b>3 270 500</b>	
2204	Matériel bureautique	6 800	1 800	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
<b>220</b>	Installations techniques et matériel bureautique	6 800	1 800	5 000	
2210	Premier équipement	15 000	0	15 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
<b>221</b>	Mobilier	15 000	0	15 000	
2230	Premier équipement en matériel de transport		0		Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	9 400	0	9 400	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	5 500	0	5 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
<b>223</b>	Parc automobile	14 900	0	14 900	

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	26 000	2 000	24 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, à des services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	26 000	2 000	24 000	
22	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>62 700</b>	<b>3 800</b>	<b>58 900</b>	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	0	24 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	0	24 000	
2320	Frais bancaires	2 000	-2 000	4 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	0	p.m.	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, pour autant que celles-ci ne puissent être compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	2 000	-2 000	4 000	
2330	Frais juridiques	38 600	18 600	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou d'autres experts.
233	Frais juridiques	38 600	18 600	20 000	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	0	p.m.	
2350	Assurances diverses	11 200	-7 300	18 500	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	2 500	0	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	3 000	0	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers un nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	3 100	0	3 100	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

235	Autres dépenses de fonctionnement	19 800	-7 300	27 100	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	0	15 000	
236	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	0	15 000	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	149 400	3 300	146 100	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre.
2393	Publications	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication du Centre.
2394	Diffusion	20 000	-5 000	25 000	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	11 500	500	11 000	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination interagences.
239	Prestations entre institutions	190 900	-1 200	192 100	
23	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>	<b>290 300</b>	<b>8 100</b>	<b>282 200</b>	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	19 200	0	19 200	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement de correspondance	19 200	0	19 200	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	110 000	-26 600	136 600	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	110 000	-26 600	136 600	
24	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>129 200</b>	<b>-26 600</b>	<b>155 800</b>	
2500	Réunions et convocations en général	3 000	-2 000	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

250	Frais de réunions et de convocations	3 000	-2 000	5 000	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	25 000	5 000	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	25 000	5 000	20 000	
25	<b>FRAIS DE RÉUNIONS</b>	<b>28 000</b>	<b>3 000</b>	<b>25 000</b>	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	0	20 000	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions	20 000	0	20 000	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	0	7 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	0	7 500	
2650	Interprétation	30 000	-60 000	90 000	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	30 000	-60 000	90 000	
26	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>57 500</b>	<b>-60 000</b>	<b>117 500</b>	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	140 000	40 000	100 000	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à confier à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	140 000	40 000	100 000	
27	<b>CONSULTATIONS ET ÉTUDES</b>	<b>140 000</b>	<b>40 000</b>	<b>100 000</b>	Ce chapitre s'intitulait précédemment «Information: acquisition, archivage, production et diffusion».
2	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 710 900</b>	<b>-361 000</b>	<b>7 071 900</b>	
3000	Prestations de traduction externe	13 410 000	-70 000	13 480 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la fourniture de services linguistiques par des prestataires externes.

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques		0		Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
<b>300</b>	Prestations de traduction externe	13 410 000	-70 000	13 480 000	
<b>30</b>	<b>PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE</b>	<b>13 410 000</b>	<b>-70 000</b>	<b>13 480 000</b>	
3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	813 100	0	813 100	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
<b>310</b>	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	813 100	0	813 100	
<b>31</b>	<b>DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>813 100</b>	<b>0</b>	<b>813 100</b>	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdt	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdt.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdt	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdt, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdt	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdt.
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdt	300 000	-60 000	360 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdt.
<b>320</b>	Dépenses liées au programme eCdt	300 000	-60 000	360 000	
<b>32</b>	<b>DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdt</b>	<b>300 000</b>	<b>-60 000</b>	<b>360 000</b>	Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdt, virés de la «Réserve pour investissements exceptionnels» vers le poste de recettes 5010.
<b>3</b>	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>14 523 100</b>	<b>-130 000</b>	<b>14 653 100</b>	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	0	p.m.	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Fin 2018, le montant total de cette réserve s'éleva à 9 387 991 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	0	p.m.	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 67 bis du règlement financier du Centre de traduction. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.



III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2018 - DÉTAILS

10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	0	p.m.	Aucun crédit n'a été affecté en 2018 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 706 378 EUR, compte tenu de la consommation du poste de recettes 5010.
1000	Crédits provisionnels	p.m.	0	p.m.	Le résultat 2016 pour l'ensemble des réserves est égal à 0 étant donné qu'aucun engagement n'a été émis sur ce chapitre.
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	p.m.	0	p.m.	
10	RÉSERVES	p.m.	0	p.m.	
	<b>Total des dépenses</b>		<b>47 142 100</b>	<b>-1 334 700</b>	<b>48 476 800</b>

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2017		2017		2018	
	Pourvus au 31.12.2017		Autorisés dans le cadre du budget rectificatif 1/2017		Autorisés dans le cadre du budget rectificatif 1/2018	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	1	0	1	0	1
AD 13	1	0	1	0	1	0
AD 12	6	6	14	8	16	10
AD 11	10	4	9	4	8	3
AD 10	4	6	5	6	6	6
AD 9	5	7	4	12	4	11
AD 8	9	14	5	19	3	22
AD 7	3	15	4	18	5	19
AD 6	3	25	1	21	1	16
AD 5	1	11	0	2	0	2
<b>TOTAL AD</b>	<b>42</b>	<b>89</b>	<b>43</b>	<b>91</b>	<b>44</b>	<b>90</b>
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	3	0	4	0	5	0
AST 8	2	2	2	1	1	2
AST 7	2	2	2	4	2	4
AST 6	0	4	0	4	1	5
AST 5	2	12	2	17	2	18
AST 4	2	13	1	13	0	12
AST 3	0	11	0	8	0	5
AST 2	0	2	0	1	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST</b>	<b>11</b>	<b>46</b>	<b>11</b>	<b>48</b>	<b>11</b>	<b>46</b>
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	0	0	0	0	0
AST/SC 2	0	1	0	2	0	2
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST/SC</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>136</b>	<b>54</b>	<b>141</b>	<b>55</b>	<b>138</b>
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>189</b>		<b>195</b>		<b>193</b>	

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2016 (effectivement pourvus)	2017 (effectivement pourvus)	2018
GF IV	16,1	12,3	13
GF III	3,5	4,3	6
GF II	10,2	9,7	9
GF I	0,0	0,0	0
<b>Total AC</b>	<b>29,8</b>	<b>26,3</b>	<b>28,0</b>